

Bremer Runde – Graz (Autriche)

La « Bremer Runde » s'est réunie à Graz (Autriche) les 15 et 16 novembre 2014, organisée par l'association autrichienne UNIVERSITAS.

Présents : Alexandra Jantscher (présidente de l'association autrichienne UNIVERSITAS), Dagmar Sanjath, Florika Griebner, Silvia Glatzhofer, Maria Eder (toutes les trois membres d'UNIVERSITAS), Michaela Spracklin (représentante de l'AIC, région Autriche), Heike Leinhäuser (présidente de QSD, association des agences de traduction), Monika Eingriber et Thurid Chapman (membres du Comité directeur de la BDÜ), Georgia Mais (présidente de l'association allemande ADÜ Nord), Draga Gradinčević-Savić (membre du Comité directeur de l'association allemande ATICOM), Waltraud Kolb (trésorière de l'association autrichienne des traducteurs d'œuvres littéraires et scientifiques IG-ÜbersetzerInnen), Katharina Schalber (membre du Comité directeur de l'association autrichienne des interprètes de la langue des signes ÖGSDV)

Sujets à l'ordre du jour : Rapports des associations représentées

Formation continue

Qualité dans le domaine de l'interprétation en milieu social
(demandeurs d'asile)

Interprétation dans le domaine médical par ordinateur

Traducteurs et interprètes jurés (barèmes en Autriche, directive européenne, contrats cadre, pratique d'assignation)

AIC

M. Spracklin rapporte une future relève de génération, au sein du Comité directeur de l'AIC, région Autriche, ce qui implique de nouvelles activités et une présence intensifiée. Les problèmes majeurs de l'AIC se résument dans le manque de jeunes interprètes suffisamment qualifiés, même au niveau international et des critères d'admission très exigeants.

L'assemblée générale des membres d'AIC Monde a eu lieu le 15 janvier 2015 à Addis-Abeba.

M. Spracklin souligne le fait que les séminaires, en outre très intéressants de l'AIC sont ouverts aux non-membres également.

BDÜ

L'académie des associations est lancée. Elle sert à former de futurs cadres de l'association BDÜ en Allemagne.

Riga

La conférence ayant eu lieu à Riga en Lettonie, faisant suite à la première conférence sur l'initiative lettone tend à projeter la mise en œuvre et la transposition de la Directive Européenne 2010/64/UE relative au « Droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales ». Le compte-rendu de la réunion n'a pas encore été publié.

ÖGSDV

Un nouveau Comité directeur a été élu et pour la première fois une collègue malentendante fait partie du Comité.

ATICOM

Reiner Heard est devenu Vice-Président de FIT Monde.

Natacha Dalügge-Momme (également membre de l'ADÜ Nord et de la CBTI) a été élue Présidente de FIT Europe.

La loi JVEG, loi relative aux barèmes en Allemagne, amendée en 2013, n'est pas entièrement et en tous points transposée. Pour ce faire, un travail de lobbying doit être effectué à tous niveaux.

Proposition de formation continue

Les objectifs et les demandes des collègues ont changé. Le séminaire classique d'une journée, demandant une présence des collègues, n'est plus de mise. Par contre, les séminaires en ligne bénéficient d'un grand succès (réalisation à la base de savoir-faire interne, plus des chargés de cours externes).

ADÜ Nord

Ici également, de plus en plus de séminaires sont offerts en ligne en coopération avec une entreprise spécialisée.

FIT Monde a adopté une résolution en faveur des traducteurs et interprètes dans les zones de conflits, à la suite de quoi l'association a invité des interprètes afghans. Cela a très impressionné les membres qui ont décidé de consacrer un groupe de travail à ce problème.

Deux « ateliers du futur » ont eu lieu dans le passé. En octobre, un « atelier de repositionnement stratégique », comportant des projets concrets et des groupes de travail s'est tenu. 20 membres (d'environ 320) y ont participé. Un sujet traité entre autres a été la courtoisie et le ton, ainsi que le manque de communication du Comité directeur envers les membres.

QSD

La QSD est constituée de 25 membres (entreprises dans le domaine de la traduction) et 800 collaborateurs à contrat indéterminé. Il s'agit ici plutôt de petites et moyennes entreprises que de grandes agences, mais plus de 1000 freelances œuvrent pour l'entreprise d'origine.

Un travail de lobbying est effectué au niveau de la qualité principalement.

Formation continue

La QSD se sert de propositions d'autres associations et n'organise que très peu de séminaires elle-même. Les sujets sont principalement orientés vers des sujets de management.

L'association propose régulièrement des stages aux étudiants ayant terminé avec succès leurs études.

Une réunion des membres en personne a lieu deux fois par an.

En Autriche, une nouvelle fédération d'agences de traduction est en cours de fondation et espère devenir membre de l'EUATC.

IG-ÜbersetzerInnen

Le sujet permanent traité se rapporte à la traduction d'œuvres littéraires, la formation et les droits d'auteurs.

Formation

Il existe très peu de formations proposées, parfois de niveau douteux. L'association s'efforce à coopérer avec les universités et d'élaborer des propositions propres.

La proposition d'un séminaire par an, durant un week-end entier, est très bien reçue. Mais, mis à part cette exception, les membres ne profitent guère d'autres offres.

En Allemagne, il existe une formation universitaire à Düsseldorf.

Droits d'auteur

Une nouvelle loi relative aux droits d'auteur est en vigueur en Allemagne, ayant un fort impact sur l'Autriche.

À la suite de l'entrée en vigueur de cette loi, un règlement commun de l'association allemande des traducteurs littéraires, du syndicat VERDI et de cinq maisons d'édition a été adopté rémunérant les traducteurs de 19,- euros par page type et de 15,- euros par page au minimum.

Les discussions tournent souvent autour de la position des maisons d'édition : les traductions littéraires ne peuvent être souvent réalisées que grâce à un financement externe. Mais, les traducteurs et traductrices sont de plus en plus présents dans les médias, leur rémunération est plus souvent mise en question. Malheureusement, les maisons d'éditions et autres entreprises recourent fréquemment au crowdsourcing dans le domaine de la traduction.

A. Jantscher propose d'inviter à la prochaine réunion de la « Bremer Runde » un représentant de l'association allemande des traducteurs littéraires VDÜ.

UNIVERSITAS Austria

L'association s'intéresse actuellement beaucoup aux séminaires en ligne, mais ne les a pas essayés en pratique.

La « consommation » de formation continue, c. à d. de séminaires est visible à l'heure actuelle pour collègues et clients, afin de documenter le grade de connaissance spécialisée de la ou du collègue.

Une grande manifestation en l'honneur du 60^e anniversaire de l'association a eu lieu. Immédiatement à la suite de cet évènement s'est tenu l'Assemblée générale de l'association, à laquelle ont assisté un nombre bien supérieur de membres en comparaison avec les réunions habituelles.

Dans le cadre de cet anniversaire, plusieurs séminaires ont été proposés aux membres à prix réduit. De plus, des représentants internationaux ont été invités, comme par ex. la Vice-présidente du Parlement Européen Ulrike Lunacek et la, à cette époque, Vice-présidente de FIT Europe Natacha Dalügge-Momme, maintenant présidente.

La revue des définitions d'« interprétation » et de « traduction » dans les différents dictionnaires de langue allemande, comme le Brockhaus, le Duden ou le « Österreichisches Wörterbuch », décidée lors de la dernière réunion, démontrent une méconnaissance flagrante des faits. Il est par conséquent indispensable de s'adresser directement aux maisons d'édition de ces dictionnaires. Suite à cette lettre, il sera nécessaire de disséminer l'information auprès des universités, associations, etc.

Projet Quada

Ce projet est une initiative de l'UNHCR (L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés) et du Ministère de l'Intérieur d'Autriche. Le but de ce projet est une professionnalisation des interprètes non professionnels. De plus, il fournit des informations complémentaires aux interprètes juridiques n'ayant jamais eu à faire aux demandeurs d'asile.

L'objectif est de trouver des instituts de formation, de développer un cursus de formation standardisé. De nombreux experts y participent. On espère de cette façon améliorer la qualité de la prestation. À cette fin, un manuel a été écrit à l'intention des interprètes.

BDÜ

Interprétation par ordinateur dans le domaine médical

Une entreprise à but lucratif, issue d'un projet de recherche, ne se détache pas de manière suffisante de la plateforme d'utilité publique pour la sécurité des patients en Autriche est dès alors active en Allemagne également. Leur travail de relations publiques et marketing est remarquable, mais la rémunération et les conditions de travail des interprètes sont dans tous les cas (CDI ou CDD/freelance) contestables.

La BDÜ a entamé des négociations concernant des contrats cadres pour le domaine médical et vise par là des objectifs politiques : respect des barèmes de la loi JVEG ; seuls des interprètes formés ont la possibilité de faire partie du groupe ; contrôle effectué par la BDÜ, si seuls des interprètes professionnels sont employés ; au cas négatif, un retrait de la légitimation est envisagé (quel effet cela aurait-il ?).

Critique du procédé de la BDÜ

Ce procédé laisse le champ libre aux courtiers et agences ; on ne pourra de cette façon pas endiguer la propagation des missions d'interprétation par ordinateur ; danger de propagation dans d'autres domaines (police, tribunaux etc.).

Traducteurs et interprètes jurés

En Autriche une nouvelle loi (« Gebührenanspruchsgesetz ») a pour effet la réduction de fait de la rémunération des traducteurs et interprètes jurés. Malheureusement, l'association des traducteurs et interprètes jurés d'Autriche (ÖVGD) n'a été invitée à participer à la procédure d'élaboration de celle-ci. Un entretien avec le Ministre de la Justice n'a eu lieu qu'après l'adoption de la loi. Il semble peu probable que la loi soit modifiée. Les arguments du gouvernement se réduisent toujours aux besoins de faire des économies.

En Allemagne, le barème des rémunérations pour les traducteurs et interprètes jurés est fixé, mais les contrats cadres existent et ont, à l'origine, pour objectif de simplifier les procédures administratives. Malheureusement, ils ne sont pas mis en œuvre à cette fin, mais servent à réduire les frais des tribunaux au détriment des traducteurs et interprètes. Ils sont donc conclus à un barème bien inférieur à celui fixé par la loi JVEG. Les associations allemandes se battent depuis des années contre cette pratique.

Directive européenne

La Directive européenne « Règlement du Parlement Européen et du Conseil visant à favoriser la libre circulation des citoyens et des entreprises en simplifiant l'acceptation de certains documents publics dans l'Union européenne, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 », selon le titre officiel, a pour objet de faciliter les échanges dans le domaine juridique et touche également la traduction de certains actes types, comme les certificats de naissance, de mariage et de décès par exemple (voir http://ec.europa.eu/justice/civil/files/com_2013_228_fr.pdf). Ces actes devraient selon cette directive ne plus être traduits, mais seraient édités en plusieurs langues et rempli par les officiers de l'état civil eux-mêmes, indépendamment s'ils connaissent la langue d'arrivée ou non. Le volume des traductions baisserait et le besoin d'apostille, ainsi que la nécessité des services des traducteurs jurés deviendraient superflus. Plusieurs pays de l'Union Européenne ont fait opposition à cette pratique.

Le prochain rendez-vous pour la Bremer Runde a été fixé à Berlin, les 15 et 16 mai.

Natacha Dalügge-Momme, le 20 février 2015